

A RENSEIGNER " → "

MANDAT de Prélèvement SEPA

Cabinet PETRUCCI CONVERT
6 Quai Jean-Baptiste Simon
69270 FONTAINES-SUR-SAONE

Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Raison sociale ou nom du débiteur → _____
Numéro et nom de la rue → _____
Complément _____
Code Postal → _____ Ville → _____
Pays _____

Les coordonnées de votre compte

→ IBAN _____ → BIC _____
Numéro d'identification international du compte bancaire Code international de votre banque

Nom du créancier
Numéro et nom de la rue
Complément
Code Postal **69270**

Syndicat des copropriétaires
6 Quai Jean-Baptiste Simon
Ville **FONTAINES-SUR-SAONE**

Identifiant du créancier (ICS)

Type de paiement **Paiement récurrent / répétitif**

Signé à

Date de la signature

 / /

→ Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement

Nom du créancier
Numéro et nom de la rue
Complément
Code Postal **69270**

Cabinet PETRUCCI CONVERT
6 Quai Jean-Baptiste Simon
Ville **FONTAINES-SUR-SAONE**
Nom du contact
Téléphone **04.78.22.32.72**
Mail

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être signé, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier